

**CERCLE DE TIR DE
MONTGERON**
89 rue de la Garenne
91230 MONTGERON
Tél. : 01.69.83.26.60
www.ctmontgeron.fr

COMPTE RENDU DE LA 31^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

Le samedi 1^{er} décembre 2018 les adhérents du Cercle de Tir de Montgeron se sont réunis au stand de tir, en Assemblée Générale Ordinaire sous la présidence de Dominique Clément.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2017**
- 2. Lecture et approbation du rapport moral**
- 3. Lecture et approbation du rapport financier**
- 4. Vote du budget prévisionnel**
- 5. Vote pour l'approbation des modifications apportées dans les Règlements Intérieurs. Voir document « AG CTM 2018 - Modification Règlements intérieurs.pdf »**
- 6. Vote pour l'approbation de la cooptation d'un nouveau membre au Comité Directeur en remplacement d'un membre démissionnaire**
- 7. Election du tiers des membres du Comité Directeur (les personnes désirant se présenter à cette élection doivent envoyer leur candidature sur papier libre avant le 27 novembre 2018 au siège de l'association).**
- 8. Réunion du nouveau Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale son candidat pour le poste de Président**
- 9. Approbation du montant de la cotisation et du droit d'entrée pour la saison 2019/2020**
- 10. Compte-rendu sportif de la saison 2017/2018**
- 11. Compte-rendu sportif de la saison 2017/2018 pour l'Ecole de Tir**
- 12. Désignation du représentant du Cercle de Tir de Montgeron aux Assemblées Générales de la Ligue et du Comité Départemental de Tir de l'Essonne**
- 13. Informations diverses : vie du stand, investissements... etc.**
- 14. Questions diverses**

Après vérification sur le cahier d'émergence du nombre de présents avec droit de vote (41) et des pouvoirs reçus (36) ; il est constaté que le quorum de 1/3 des 139 inscrits ayant droit de vote est atteint.

Cette 31^{ème} Assemblée Générale peut donc être valablement tenue.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Dominique Clément Président du CTM et en présence de Monsieur Géraud Goury, Maire-adjoint de Montgeron, chargé des

sports, de la Jeunesse et de la démocratie locale. Il nous fait l'honneur d'assister aux débats des premiers sujets à l'ordre du jour.

Examen des points à l'ordre du jour :

Michel Millérioux assure le secrétariat de séance.

1 - Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2017

Ce compte rendu a été affiché depuis ce0074te assemblée et il l'est encore à ce jour ; chacun a pu en prendre connaissance. Aucune question n'est posée à son sujet, il est procédé à son approbation :

Vote contre : 0 ; abstention : 1 ; le CR est adopté à la majorité

2 - Lecture et approbation du rapport moral

Le président fait lecture du rapport moral joint en annexe 1. A l'issue de cette lecture il est procédé à son approbation :

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3 - Lecture et approbation du rapport financier

Jacky Ruel, trésorier du club, présente et commente le rapport financier pour l'année sportive 2017/2018.

Ce document distribué à tous les adhérents présents et joint en annexe 2 du présent CR, fait apparaître pour l'exercice un solde positif de 81,96 € sur un budget global de 53 593,34 €. Des précisions sont apportées en réponses aux quelques questions posées. Il est procédé ensuite à l'approbation des comptes :

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le rapport financier est approuvé l'unanimité.

4 - Vote du budget prévisionnel

Jacky Ruel présente et commente le budget prévisionnel pour la saison 2018/2019. Ce document également distribué à tous les adhérents présents et joint en annexe 3 du présent CR, fait apparaître un budget prévisionnel en équilibre de 48 700,00€.

Aucune question n'étant posée au sujet de ce budget prévisionnel et il est procédé à son approbation :

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

5 - Vote pour l'approbation des modifications apportées dans le règlement intérieur

En annexe 4 figurent les modifications proposées aux chapitres 2, 3, 5, 6 et 10 du règlement intérieur. Ce document était joint à la convocation de l'Assemblée Générale.

En outre, l'article 8.9 fait référence au règlement particulier de l'école de tir.

Ce document n'avait jamais été formalisé. Pour corriger ce manque, un nouveau document intitulé « Règlement intérieur EDT » a été établi ; également joint à la convocation de l'AG. Il se trouve en annexe 5 du présent compte rendu.

Il constituera une annexe complétant le règlement intérieur.

Aucune objection n'étant formulées à l'encontre de ces différentes modifications et ajouts il est procédé à l'approbation de ceux-ci :

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; les modifications et ajouts proposés au règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité.

6 – Vote pour l'approbation de la cooptation d'un nouveau membre au Comité Directeur

Erratum : il n'y a pas eu cette saison de nouvelle cooptation.

7 – Election du tiers des membres du Comité Directeur

Conformément aux statuts, trois mandats sont à remplacer ou à renouveler pour six ans. Il s'agit de ceux de Daniel Chevin, Michel Millérioux, Jean-Claude Rocher.

Ils sont tous les trois candidats au renouvellement de leur mandat.

De plus, la modification des statuts votée en Assemblée Générale Extraordinaire ce même jour 1^{er} décembre 2018 porte de 9 à 12 le nombre des membres constituant le Comité Directeur, ouvrant ainsi trois nouveaux postes. Deux candidats se sont déclarés dans les délais réglementaires ; il s'agit de messieurs Pierre Chanéac et Manuel Rodrigues qui se lèvent pour se présenter.

Résultats des votes pour chacun d'entre eux :

Daniel Chevin : Contre : 0 ; abstention 0 ; réélu à l'unanimité.

Michel Millérioux : Contre : 0 ; abstention 0 ; réélu à l'unanimité.

Jean-Claude Rocher : Contre : 0 ; abstention 0 ; réélu à l'unanimité.

Pierre Chanéac : Contre : 0 ; abstention 0 ; élu à l'unanimité.

Manuel Rodrigues : Contre : 0 ; abstention 0 ; élu à l'unanimité.

L'assemblée présente applaudit les nouveaux membres élus ou réélus.

8 – Réunion du nouveau Comité Directeur pour proposer à l'Assemblée Générale son candidat pour le poste de Président

Les 11 membres du Comité Directeur se retirent pour délibérer et choisir un candidat au poste de Président du CTM. Ils s'accordent pour proposer la reconduction de Dominique Clément.

Les membres du Comité de Direction reviennent vers l'Assemblée Générale et font part du résultat de leur délibération. Il est procédé au vote.

Résultat du vote : contre : 0 ; abstention : 0

Dominique Clément est réélu à l'unanimité des présents ou représentés.

9 – Fixation de la cotisation et du droit d'entrée pour la saison 2019/2020

Jacky Ruel rappelle que la grille tarifaire a été revue l'an passé afin de faire bénéficier de tarifs dégressifs les foyers ayant plusieurs licenciés.

Le Comité de direction propose le maintien de cette grille qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le maintien de la grille tarifaire actuelle pour la prochaine saison est approuvé à l'unanimité.

10 – Compte rendu sportif de la saison 2017/2018

Gilles Bargès et Richard Vilmont font une présentation vidéo des activités et résultats sportifs de la saison 2017/2018. Outre les succès en compétitions départementales et régionales les faits les plus notables sont d'abord le regain d'intérêt pour la compétition

et l'augmentation marquée du nombre de compétiteurs et le retour du CTM en première division aux championnats des clubs 10 mètres.

L'annexe 6 du présent compte-rendu résume cette présentation.

11 – Compte rendu sportif de la saison 2017/2018 pour l'Ecole de Tir

Michel Millérioux présente le compte rendu sportif de la saison 2017/2018 de l'Ecole de Tir. C'est une saison remarquable par les résultats obtenus en compétitions.

Avec l'obtention de 23 médailles d'or, 7 médailles d'argent et 5 médailles de bronze, l'Ecole de Tir du CTM est la plus titrée de l'Essonne cette saison. Onze de nos jeunes tireurs ont été qualifiés pour les Championnats de France où ils étaient engagés dans 15 épreuves.

Dans le rapport d'activité en annexe 7 du présent compte-rendu, voir le détail de ces succès.

12 – Désignation des représentants du CTM aux AG de la Ligue et du Comité Départemental de Tir de l'Essonne

Faute de candidat il est convenu que Dominique Clément restera le seul représentant du CTM dans ces instances.

13 – Informations diverses : vie du club, investissements, etc....

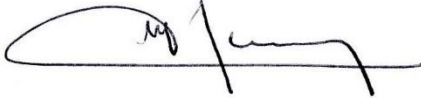
- Evolution de la réglementation sur la détention et l'acquisition des armes : le nouveau décret n° 2018-542 du 29 juin 2018 vient encore modifier la réglementation sur les armes. Il est la transposition en droit national de la directive européenne de 2017 à laquelle viennent s'ajouter quelques restrictions et dérogations. Nous conseillons aux détenteurs d'armes d'en prendre connaissances certains classements étant modifiés.
 - Visa médical sur les licences : il est désormais obligatoire sur toutes les licences même si l'on ne participe pas à des compétitions.
 - Une nouvelle procédure plus contraignante doit être mise en place pour les tirs contrôlés.
- Jacky Ruel détaille les investissements envisagés pour poursuivre le renouvellement des armes au CO2 et 22LR qui ont aujourd'hui 25 ans ; est également prévu sur les pas de tir à 10M l'installation d'une ciblerie électronique pour le tir précision, le remplacement de la ciblerie vitesse 5 cibles et l'extension des cibles pour le 3/7.
- Le site Internet a été complètement refait par Agnès Bruzek et Jacky Ruel, son adresse est modifiée en .fr à la place de .org.
- Projet stand à 50m : le document que nous avons élaboré a été bien reçu par monsieur le Président du Conseil de l'Essonne et madame le Maire de Montgeron. Un rendez-vous est pris, la semaine prochaine, avec le Directeur du service des sports de la CAVYVS organisme qui gère le stand de tir. Notre sentiment est que notre document a reçu un bon accueil.
- Petit rappel : en quittant le pas de tir n'oubliez pas de le laisser propre pour le tireur suivant, sans cibles usagées, sans étuis au sol à 25M et la chaise reposée sur la table.
- Les paiements en carte bleue ne seront plus acceptés que pour un montant minimum de 10 €.

14 - Questions diverses

Aucune question n'est posée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h

Le Secrétaire Général
Michel MILLERIOUX



Le Président
Dominique CLEMENT



ANNEXES

- Annexe 1 Rapport moral
- Annexe 2 Rapport financier
- Annexe 3 Budget prévisionnel
- Annexe 4 Modifications du Règlement Intérieur
- Annexe 5 Règlement Intérieur de l'Ecole de Tir
- Annexe 6 Compte-rendu sportif pour la saison 2017/2018
- Annexe 7 Compte-rendu sportif de l'Ecole de Tir

RAPPORT MORAL

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne, Madame la Maire, Monsieur le Maire adjoint, Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue Régionale de tir, Messieurs les membres du Comité Directeur, chers amis.

Les adhérents du club ayant émargés sur le cahier de présence et le quorum exigé par nos statuts étant atteint, je déclare ouverte cette 31^{ème} Assemblée Générale électorale relative à la saison sportive 2017-2018 et vous souhaite la bienvenue.

Le nombre de licenciés est une nouvelle fois en légère baisse de 2% avec un effectif de 174 adhérents. Les raisons sont toujours aussi diverses mais l'équilibre entre les non renouvellements et les nouveaux est encore une fois respecté.

Je vais me répéter une fois de plus mais je voudrais remercier ce soir tous les membres du Comité Directeur qui œuvrent avec la même envie pour que le club fonctionne toujours aussi bien ; Michel MILLERIOUX qui gère de mains de maître l'école de tir ; les résultats ont cette année été excellents puisque 11 enfants ont participé au Championnat de France à Colmar. Franck GAUTHIER toujours présent les Samedis pour accueillir les tireurs et attribuer les armes à nos chères têtes blondes sans oublier les adhérents qui viennent nous épauler à l'accueil car la tâche est parfois difficile. Que toutes ces personnes soient ce soir remerciées.

Les résultats sportifs de la saison écoulée ont côtoyé le bon et le moins bon. Ils vous seront commentés dans quelques instants. Je dirai juste un mot concernant le Championnat de France des Clubs à 10 mètres. Après un passage la saison dernière en 2^{ème} division, nous sommes revenus dans la catégorie reine qui a longtemps été la nôtre : la 1^{ère} division. Il fallait pour cela terminer au pire à la 4^{ème} place. L'équipe a fait mieux puisqu'elle monte sur le podium et fini 3^{ème}.

Cela n'a malheureusement pas été le cas au pistolet 25m puisque nous sommes redescendus de la 2^{ème} division à la division d'honneur faute d'équipe complète. Il nous faudra à nouveau franchir le passage en 3^{ème} division, puis en 2^{ème} division et pourquoi pas la 1^{ère}.

Pour la 4^{ème} année consécutive nous avons organisé un stage de 2 jours ; le Samedi consacré au 10M et le Dimanche au 25M. Très apprécié des compétiteurs, il sera reconduit au printemps prochain

Les concours internes que nous organisons au printemps : « la coupe des gros et la vitesse militaire » attirent de moins en moins de personnes.

Faites de la publicité autour de vous pour inciter les adhérents à y participer.

L'évolution du stand par la construction d'un pas de tir 50 mètres est toujours en stand-by. Un dossier complet a été adressé à la municipalité mais également à Monsieur François PERNETTE, Directeur des sports du Département. Ce dernier souhaiterait avoir un chiffrage de ces travaux. Il faudrait avant tout faire appel à un cabinet d'architectes pour un tel chiffrage mais nous n'en avons pas les moyens.

Avec un petit mois d'avance, je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente année 2019.

Vive le tir sportif et longue vie à notre club

Mesdames, Messieurs, je vous remercie

BILAN 2017-2018

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	34720.00	Licences (174)	12096.00
Provision (report 2016-2017)	2000.00		
Provision 2017-2018	0.00		
Droits d'Entrée (33)	2640.00	Cotisation Ligue - CDTE	296.00
Subventions CDTE/Aide EDT	1888.00	Assurance	1862.68
Subvention Communale	580.00		
Subvention Départementale	1218.00	Frais de Fonctionnement	8662.46
		Frais Bancaires	212.82
		Réparations Armes	608.30
Locations Armes	2467.00	Achat Rechargement	0.00
Locations Munitions	924.00	Achat Munitions	2622.36
Ventes Munitions	2585.70	Achat Cibles	223.91
Vente Cibles	864.10	Achat Accessoires	116.56
Vente Accessoires	63.50	Achat Boissons	
Vente Boissons	21.00	Achat CO ²	313.86
Recharges Air et CO ²	81.00		
		Compétitions 10 mètres	6130.92
Controles Administratifs	384.00	Prov. Ch France Bdx 2016-2017	-254.09
		Compétitions 25-50 mètres	812.81
Initiations découvertes	420.00	Provision Fact. de sept/oct 2017	0.00
		Provision Fact. de sept/oct 2018	0.00
		Compétitions Armes anciennes	-80.00
		Provision (report 2016-2017)	100.00
		Compétitions Ecoles de Tir	2275.30
		Provision (report 2016-2017)	-1300.00
		Provision 2017-2018	3440.00
Concours Internes	212.00	Concours Internes	134.69
Vente Tenues Sportives	2007.00	Achat Tenues Sportives	4705.88
Vente Matériel d'Occasion	600.00		
		Investissement Stand	1361.88
		Investissement Armes	12651.00
		Provision (report 2016-2017)	-8800.00
		Provision 2017-2018	5400.00
TOTAL	53675.30		53593.34

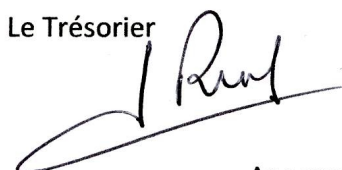
Résultat de l'exercice

81.96

Le Président



Le Trésorier



BUDGET PREVISIONNEL 2018-2019

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	32240.00	Licences (174)	12300.00
Provision - report 2017-2018	0.00		
Droits d'Entrée (33)	2640.00	Cotisation Ligue - CDTE	296.00
Subventions CDTE/Aide EDT	2450.00	Assurance	1900.00
Subvention Communale	580.00	Frais de Fonctionnement	8684.00
Subvention Départementale	1200.00	Frais Bancaires	220.00
Locations Armes	2470.00	Réparations Armes	300.00
Locations Munitions	800.00	Achat Rechargement	1200.00
Ventes Munitions	2800.00	Achat Munitions	2000.00
Vente Cibles	900.00	Achat Cibles	900.00
Vente Accessoires	100.00	Achat Accessoires	180.00
Recharges Air et CO ²	0.00	Achat CO ²	0.00
Controles Administratifs	400.00	Compétitions 10 mètres	6000.00
Initiations découvertes	400.00	Compétitions 25-50 mètres	2500.00
		Provision Fact. De sept/oct 2018	0.00
		Compétitions Armes anciennes	60.00
		Compétitions Ecoles de Tir	5500.00
		Prov. Compétition EDT 2017-2018	-3440.00
Concours Internes	220.00	Concours Internes	150.00
Vente Tenues Sportives	1500.00	Achat Tenues Sportives	3000.00
Vente Matériel d'Occasion	0.00	Investissement Stand	2100.00
		Investissement Armes	10250.00
		Prov. Achats Armes 2017-2018	-5400.00
TOTAL	48700.00		48700.00

Résultat de l'exercice	0.00
-------------------------------	-------------

Le Président



Le Trésorier



MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS

Voici les modifications apportées aux règlements intérieurs du Cercle de Tir de Montgeron qui ont été validées par vote durant l'Assemblée Générale (Ordre du jour n° 5). Ces règlements incluent aussi une nouvelle annexe concernant le règlement particulier pour l'école de tir qui n'existait pas jusqu'à ce jour.

Chapitre 2 : ADMINISTRATION DU STAND

Modification de l'article 2.1

Ajout de : Un Vice-Président

Modification de l'article 2.2

Ancien Texte : *La commission sportive* est compétente pour l'organisation des initiations, des entraînements et des matches amicaux ou officiels.

Nouveau Texte : *La commission sportive* est compétente pour l'organisation des initiations, des entraînements, des matches amicaux ou officiels et des propositions d'investissements sportifs.

Ajout de l'Article 2.7

Les propositions des commissions devront être validées par un vote du comité directeur.

Chapitre 3 : ACCES

Modification de l'article 3.9

Ancien Texte : L'ouverture du stand ne peut s'effectuer qu'en présence effective de deux responsables de tir.

Nouveau Texte : L'ouverture du stand ne peut s'effectuer qu'en présence effective d'un responsable de tir.

Chapitre 5 : Tir, ARMES, MUNITIONS

Suppression de l'article 5.7

Ancien Texte : Une photocopie de toutes les détentions d'armes doit obligatoirement être remise au bureau, sous quinzaine, lors de l'acquisition ou du renouvellement des armes ou des détentions.

L'article 5.8 devient le 5.7, le 5.9 devient le 5.8 et le 5.10 devient le 5.9

Chapitre 6 : LE CLUB HOUSE

Modification de l'article 6.5

Ancien Texte : Les munitions, cartons, locations d'armes ou consommations doivent être réglés comptant, en chèque, espèces ou Carte Bleue (minimum 100F ou 20€). Tous crédits ou avances d'argent sont interdits.

Nouveau Texte : Les munitions, cartons, locations d'armes ou consommations doivent être réglés comptant, en chèque, espèces ou Carte Bleue. Le seuil minimum de paiement par carte bleue est fixé par le bureau et affiché à l'accueil du Cercle de Tir. Tous crédits ou avances d'argent sont interdits.

Chapitre 10 : RESPONSABILITES

Modification de l'article 10.6 qui devient le 10.7

Ancien Texte : Ce règlement annule et remplace le précédent. Il peut être révisable en fonction des modifications des règles FFT et ISSF ou de la législation Française ou Européenne des armes et munitions.

Nouveau Texte : Ce règlement annule et remplace le précédent. Il peut être révisable en fonction des modifications au sein du club ainsi que des modifications des règles FFT et ISSF ou de la législation Française ou Européenne des armes et munitions

Ajout de l'Article 10.6

Les « Tirs Contrôlés » ne seront validés que pour les tireurs étant membres du Cercle de Tir de Montgeron

Ajout de l'Article 10.8

Le club collecte des données personnelles de ses adhérents (noms, prénoms, date de naissance, adresse postale, mail et numéros de téléphone fixe et portable) aux seules fins de gestion interne du club, inscriptions aux compétitions et de communication avec ses adhérents.

Ces données personnelles sont utilisées par les membres du comité directeur. Les adhérents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent ; ils peuvent demander la suppression de leurs données personnelles ce qui aura pour effet de mettre fin à leur adhésion.

Chapitre 8 : ENCADREMENT, SANCTIONS, EXCLUSION

L'article 8.9 faisant référence au règlement particulier pour l'école de tir, ce dit règlement est décrit dans le nouveau document « Règlement Intérieur EDT.pdf » joint à ce document (Annexe 5).

Règlement Intérieur de l'École de Tir

Le présent règlement constitue une annexe au Règlement Intérieur.

1- But de l'École de Tir

Le but de l'école de tir est l'éducation et la formation des jeunes à la pratique du tir sportif en leur inculquant les règles élémentaires de sécurité afin que celles-ci deviennent une habitude et une règle personnelle de conduite.

L'école de tir concerne les jeunes de 8 à 13 ans.

Ce règlement en précise les principes de fonctionnement.

2- Adhésion à l'École de Tir

L'adhésion à l'école de tir constitue un contrat entre l'élève et ses représentants légaux d'une part et le Cercle de tir d'autre part. Elle implique l'assiduité, la ponctualité et la discipline indispensables à un enseignement efficient.

Peut être membre de l'école de tir tout postulant appartenant aux catégories d'âge poussin, benjamin et minime ayant constitué un dossier permettant l'obtention d'une licence de la FFTIR et être à jour de sa cotisation.

Le nombre de places est limité à la capacité d'accueil des installations.

3- Horaires et Participation

Les horaires sont définis en tout début de saison par l'animateur et approbation du Comité Directeur. Les horaires suivants sont habituellement appliqués :

Les cours se déroulent le samedi après-midi et sont répartis en 2 séances :

- La première de 14h00 à 15h30

- La seconde de 15h30 à 17h00

Un élève inscrit dans une séance ne peut changer de séance sauf cas de force majeure en accord avec l'encadrement.

L'assiduité et la ponctualité sont exigées. Il est fortement recommandé de prévenir l'animateur de toute absence, fortuite ou planifiée.

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter seuls le stand de tir après leur cours ; leurs parents ou représentants légaux s'engagent à venir les chercher à la fin du cours.

Les élèves licenciés de l'école de tir peuvent se livrer à des entraînements libres pendant les horaires d'ouverture du stand avec l'accord de l'animateur en charge de l'école de tir.

4- Équipement et matériels

Les élèves de l'École de Tir bénéficient gratuitement du prêt des armes et accessoires (potences, casques, vestes...).

Les cartons et les plombs leur sont également fournis gratuitement pendant les séances de cours ou pour les compétitions. En revanche ils sont à la charge de l'élève pour les entraînements libres.

L'attention des parents (ou représentants légaux) et des élèves est attirée sur le coût élevé des armes confiées et des installations. Toute dégradation, volontaire ou non, engage la responsabilité de son auteur et de ses parents ou représentants. Les élèves détenteurs d'une arme personnelle en sont seuls responsables.

5- Encadrement

Les cours sont assurés bénévolement par un animateur diplômé, éventuellement assisté d'un ou plusieurs responsables du club. Tous sont désignés par le Comité Directeur.

En cas d'absence, l'entraîneur peut être remplacé par un responsable du Club. En cas de difficultés exceptionnelles, les familles seront informées de toutes modifications.

6- Sécurité et Règles de comportement

Après remise de l'arme en main propre à l'élève au guichet de l'armurerie, l'arme doit demeurer sur le pas de tir. Le rechargement des cartouches d'air comprimé ou de CO2 se fait également à l'armurerie par un permanent ou un membre de l'encadrement du club.

Le respect des règles de sécurité affichées sur le pas de tir est une obligation. Ces règles font partie intégrante de l'apprentissage du tir et constituent l'enseignement initial avant même l'exécution du premier tir.

Le maniement des armes est incompatible avec l'indiscipline.

Dès l'inscription des élèves à l'école de tir, leurs parents ou représentants légaux acceptent l'autorité de l'animateur et des responsables du club sur leurs enfants dans l'enceinte du CTM. Tout comportement mettant en cause la sécurité des personnes pourra entraîner la suspension immédiate, voire l'exclusion de son auteur après délibération du Comité Directeur.

Correction et politesse envers l'encadrement, entraide envers ses camarades et fair-play envers ses adversaires sont les valeurs prônées par le club.

7- Compétitions

La Fédération Française de Tir prévoit des challenges, des critères et des championnats "Ecoles de tir" aux niveaux départemental, régional et national.

Ces compétitions sont régies par les règles de gestion sportives « Ecoles de tir » émises par la FFTIR.

La participation des élèves, à minima au niveau départemental, est obligatoire.

Tout le matériel (arme, plombs, accessoires) leur est prêté gratuitement. Le coût de l'inscription est pris en charge par le club.

Les déplacements à ces compétitions se déroulent sous la responsabilité et à la charge des parents ou du tuteur légal. Des indemnités peuvent cependant être allouées par le club pour les compétitions à l'échelon national.

COMPTE RENDU SPORTIF SAISON 2017/2018

Mesdames, Messieurs,

Afin de mieux vous accueillir et pouvoir répondre au besoin d'information et de formation, nous avons renforcé l'équipe « Animateurs ».

Nous sommes passés de 3 à 6

- Dominique CLEMENT le président,
- Jean Claude ROCHER le vice-président,
- Michel MILLERIOUX notre secrétaire et responsable de l'école de Tir que nos jeunes connaissent bien,
- Richard VILMONT notre coordinateur pour les compétitions,
- Guiseppe POTORTI le technicien et armurier et
- Gilles BARGES

Avec un nombre de compétiteurs en très forte hausse, pour un nombre d'adhérent stable, et l'engouement de nos jeunes de l'école de tir, nous allons remettre en place le dispositif fédéral des « Cibles Couleurs ». Ce dispositif est la version FFTir des ceintures de couleur pour le Judo et le karaté.

Pour que nos nouveaux compétiteurs puissent nous représenter dignement nous maintenons l'effort engagé depuis 2 ans de remplacer notre parc de pistolets et de carabines CO² par des armes à air comprimé.

Bien sûr après un certain nombre d'années au club nous vous conseillons d'acquérir vos armes.

Nous avons également fait l'acquisition d'un stand de vitesse 5 cibles et 3 postes de tir vitesse standard et 3/7 sont en place.

Pour 2018/2019 un deuxième poste vitesse 5 cibles et d'autres postes vitesse standard seront équipés

Afin d'être visible lors des compétitions, depuis 2 ans le club renouvèle sa garde-robe, veste softwear, polaire, polo, tee-shirt et survêtement pour répondre aux directives fédérales.

Pour 2019 les logos de la Ville de MONTGERON et du département de l'ESSONNE feront leur apparition sur nos tenues.

Le cercle de Tir de Montgeron a été très largement représenté sur le département de l'ESSONNE, en ligue Ile de France et sur les différents Championnats de France pour les disciplines 10 et 25m, avec quelques incursions à l'international.

Résumé des résultats à 10 m

Championnats des Clubs 10m, retour en 1^{ère} division Nationale

- Isée DUCREUX, double championne départementale, championne régionale et 4^{ème} au France
- Katia DEHORBE, Championne départementale
- Raphaël MICHAUX, champion départemental
- Guillaume HULOT, Champion d'Ile de France
- La triplète Senior 3, composée de Dominique CLEMENT président du Cercle de Tir, Manuel RODRIGUES et Guiseppe POTORTI, est double championne départementale.
- Cyrielle GIULIANO, 2^{ème} au Championnat de France à Tarbes

Saison 25 m

De nombreux tireurs sont présents sur les pas de tir pour une activité de loisirs et sportifs durant toute la saison, hiver inclus.

Belle réussite des concours internes ; coupes des gros calibres et vitesse militaire où des « non compétiteurs » ont pu participer et décrocher les premières places.

A l'échelon des compétitions officielles plus de 15 compétiteurs dont de jeunes nouveaux noms prometteurs : Jean-Michel Guillou, Sébastien Ladan, Fabriccio Restivo, Céline Martin, Benoit Mauviel.

Cela a engendré de nombreux podiums à l'échelon départemental et régional en individuel.

8 participants à la compétition départementale ont été sélectionnés pour les épreuves régionales.

Par équipes, le CTM était arrivé 5^{ème} au tour Régional et sélectionné pour le niveau national.

Mais faute de participants disponibles au mois de juillet 2017, le CTM n'a pas pu défendre ses couleurs au championnat de France.

Il faudra mettre en place une gestion prévisionnelle des sélections pour les compétitions.

Pour conclure, l'activité sportive globale connaît un renouveau depuis deux années. Elle est accompagnée par des animateurs motivés et présents sur les pas de tirs.

Résultats aux 25m

Coupe des gros Calibres

1er Laurent Deynoux pour la seconde année, 2^{ème} Michel Vanholsbeek, 3^{ème} Richard VILMONT

Concours interne de vitesse militaire

1er Sébastien Ladan, 2^{ème} Manuel Rodriguez, 3^{ème} Giuseppe Potorti alias Pino.

Championnat départemental 2018 25 m					
Nom	Pistolet Sdt	Pistolet 25 m	Vitesse 25m	Percussion Cle	50 m
Barges Gilles	pb techniques	18 ième			
Delorbe Katia	2 ième	3 ième			3 ième
Ducreux Isée		1 ère			2 ième
Dufour Julien				1er	
Hulot Guillaume	1er	5 ième	2 ième		2 ième
Jaubert Frédéric	15 ième	16 ième	10 ième		
Ladan Sébastien	5 ième	6 ième			
Le Guillou Jean-Michel	7 ième	7 ième			
Martin Céline	8 ième	7 ième			
Mauviel Benoit	10 ième				
Michaud Raphaël		4 ième			
Potorti Giuseppe	5 ième	8 ième			
Restivo Fabrizio				3 ième	
Rodrigues Manuel	8 ième	9 ième			
Vilmont Richard	5 ième	2 ième			
sélectionné(e) Régionaux				Première compétition	

Par Equipes

Pistolet Standard :

- S1 **1^{er}** Guillou, Hulot, Ladan
- S2 **3^{ème}** Mauviel, Jaubert, Vilmont

Pistolet précision :

- S1 **1^{er}** Michaud, Hulot, Ladan

Championnat régional 2018 25 m							Equipe
	Pistolet Sdt	Pistolet 25 m	Vitesse 25m	Percussion Cle	Pts	50 m	
Delorbe Katia	8 ième	9 ième				3 ième	5 ième sur 10 CTM 2 717 max 2 829 Min 2 432
<i>Ducreux Isée</i>		8 ième				8 ième	
Dufour Julien				3 ième	560		
Hulot Guillaume	11 ième	19 ième	7 ième			11 ième	
Martin Céline		15 ième					
Michaud Raphaël		17 ième					
Restivo Fabrizio				12 ième	394		
Vilmont Richard		16 ième					

DELHORBE K. 527 - VILMONT R. 537 - MICHAUD R. 547 - HULOT G. 546 - DUFOUR J. 560)

	Percussion Centrale	50 m
Delorbe Katia		3 ième
Dufour Julien	3 ième	

Championnat de France 25 m individuel :

- 13ème Guiliano Cyrielle

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ECOLE DE TIR pour la SAISON 2017/2018

Chers Amis,

C'est d'une saison remarquable pour l'école de tir que j'ai le plaisir de vous rapporter cette année.

Mais avant de vous parler performance je voudrais en premier lieu remercier tous ceux qui m'ont aidé tout au cours de cette saison, membres du Comité, parents, Franck et son indispensable présence chaque samedi à 14h00 et une mention particulière à Agnès Bruzek dont l'implication n'a pas été pour rien dans nos succès.

L'effectif inscrit cette année était de 18 élèves : 10 pistoliers (8 garçons et 2 filles) et 8 carabiniers (6 garçons et 2 filles) ; cet effectif couvrant les 3 catégories d'âges avec 4 poussins, 7 benjamins et 7 minimes.

La période des compétitions officielles a débuté mi-décembre par le premier match du Challenge Kamody qui en compte trois, opposant en décembre, janvier et février une centaine de tireurs licenciés dans les écoles de tir des clubs essonniers.

A l'issue de ce challenge nos tireurs remportent 13 podiums dont 6 médailles d'or individuelles et 3 médailles d'or par équipes. Petite déception toutefois : le Trophée Kamody que nous détenions depuis 2 ans attribué à la meilleure équipe de 4 tireurs (2 carabiniers + 2 pistoliers) nous échappe pour quelques points, battus par l'équipe d'Etampes qui nous prive de la passe de trois qui était à notre portée.

En janvier ; notre équipe remporte pour la 2^{ème} année consécutive le Trophée LOPES pour lequel s'affrontent des équipes constituées d'un poussin+1 benjamin+1 minime.

Au critérium départemental, 4 médailles d'or, 3 d'argent et 1 de bronze enrichissent la collection

Ce sont ensuite les championnats départementaux avec une moisson de 8 médailles individuelles (6 d'or, 1 d'argent et 1 de bronze) auxquelles s'ajoutent la médaille d'or de l'équipe pistoliers benjamins, celle d'argent pour les pistoliers minimes et la qualification de 11 de nos tireurs pour les championnats régionaux.

Ainsi s'achèvent les compétitions au niveau départemental ; l'école de tir du CTM est cette saison la plus titrée de l'Essonne. A titre individuel Elouan Bruzek bat les records départementaux minime au pistolet vitesse 5 cibles et vitesse 3/7. En fait il égalise le

record de France, performance qui ne peut être homologuée en tant que telle, car réalisée au cours d'une compétition de niveau départemental.

Les championnats régionaux (Ile de France) leur permettent d'ajouter 6 médailles à leur palmarès (2 d'or, 1 d'argent, 3 de bronze) et surtout ce ne sont pas moins de 11 tireurs (8 pistoliers et 3 carabiniers) qui sont qualifiés et engagés dans 15 épreuves aux championnats de France cette année à Colmar.

Au cours de ces championnats de France nos tireurs se sont très bien comportés égalisant, souvent, voire dépassant leurs meilleures performances de l'année. Ils n'atteindront pas le podium mais s'en approcheront très près :

- Elouan avec une 5^{ème} place au pistolet vitesse 5 cibles.
- L'équipe minime pistolet (Elouan+Maxime+Swann) qui termine 7^{ème} en finale.
- L'équipe benjamin pistolet (Anaé+Maéva+Pierre) qui termine 9^{ème} en finale.

En résumé, c'est une très belle saison qui s'est achevée le 8 juillet 2018 à Colmar avec ce beau palmarès que nous ont offert nos jeunes tireurs, à savoir :

- 23 médailles d'or
- 7 médailles d'argent
- 5 médailles de bronze

Pour ces succès, j'ai surnommé « les petits alchimistes » ceux qui partis avec leurs boites de plombs nous ont ramené de l'or.

Je vous demande de les applaudir chaleureusement.

Michel Millerioux

Animateur Responsable de l'Ecole de Tir